

## Fiche de Données de Sécurité TEKIVECO 026/N Green



Fiche signalétique du 10/2/2021, révision 2

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange:  
Dénomination commerciale: TEKIVECO 026/N Green  
Code commercial: MIL023
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Sc SERVICE CHIMIE**  
5, Place de l'Eglise  
77400 ST THIBAULT  
Tél. 01 64 30 89 22 - Fax 01 64 30 87 49  
• CHIMIE FINE & RECYCLAGE •

- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
Centre Antipoisons/Antigif Centrum – Bruxelles  
Centre Antipoison et de Toxicovigilance – Nancy (F) - +33 3 83 22 50 50

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
-  Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.
  -  Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.
  -  Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

MIL023/2

Page n. 1 de 14

## Fiche de Données de Sécurité

### TEKIVECO 026/N Green

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.  
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

#### Dispositions spéciales:

Aucune

#### Contient

Hydrocarbures, c9, aromatiques  
 xylène

#### Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### Autres dangers:

Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 20% - < 25%	Hydrocarbures, c9, aromatiques	EC: 918-668-5 REACH No.: 01-21194558 51-35	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  3.8/3 STOT SE 3 H335  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 Limites de concentration spécifiques: C >= 10%: Asp. Tox. 1 H304 C >= 20%: STOT SE 3 H335 C >= 20%: undefined H336 C >= 25%: Aquatic Chronic 2 H411 2,5% <= C < 25%: Aquatic Chronic 3 H412 C >= 25%: Aquatic Chronic 4

MIL023/2

Page n. 2 de 14

**Fiche de Données de Sécurité**  
**TEKIVECO 026/N Green**

>= 20% - < 25%	bis(orthophosphate) de trizinc	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	030-011-00-6 7779-90-0 231-944-3 01-21194850 44-40	H413  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 Limites de concentration spécifiques: C >= 25%: Aquatic Acute 1 H400 C >= 25%: Aquatic Chronic 1 H410 2,5% <= C < 25%: Aquatic Chronic 2 H411 0,25% <= C < 2,5%: Aquatic Chronic 3 H412 C >= 25%: Aquatic Chronic 4 H413
>= 7% - < 10%	xylène	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	601-022-00-9 1330-20-7 215-535-7 01-21195552 67-33	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.8/3 STOT SE 3 H335  3.9/2 STOT RE 2 H373 Limites de concentration spécifiques: C >= 10%: Asp. Tox. 1 H304 C >= 10%: Skin Irrit. 2 H315 C >= 10%: Eye Irrit. 2 H319 C >= 20%: STOT SE 3 H335 C >= 10%: STOT RE 2 H373
>= 3% - < 5%	éthylbenzène	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	601-023-00-4 100-41-4 202-849-4 01-21194893 70-35	 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.9/2 STOT RE 2 H373 Limites de concentration spécifiques: C >= 10%: Asp. Tox. 1 H304 C >= 10%: STOT RE 2 H373
>= 1% - < 2.5%	oxyde de zinc	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	030-013-00-7 1314-13-2 215-222-5 01-21194638 81-32	 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 Limites de concentration spécifiques: C >= 25%: Aquatic Acute 1 H400 C >= 25%: Aquatic Chronic 1 H410 2,5% <= C < 25%: Aquatic

MIL023/2

Page n. 3 de 14

## Fiche de Données de Sécurité

### TEKIVECO 026/N Green

			Chronic 2 H411 0,25% <= C < 2.5%: Aquatic Chronic 3 H412 C >= 25%: Aquatic Chronic 4 H413
--	--	--	---

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

MIL023/2

Page n. 4 de 14

## Fiche de Données de Sécurité

### TEKIVECO 026/N Green

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Utiliser le système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conservé dans des locaux toujours bien aérés.

Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conservé à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Conservé à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Éviter l'exposition directe au soleil.

Éviter l'accumulation de charge électrostatique.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

Installation électrique de secours.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

xylène - CAS: 1330-20-7

- Type OEL: EPY\_TLV-ACGIH - TWA: 434 mg/m3, 100 ppm - STEL: 651 mg/m3, 150 ppm

- Type OEL: EPY\_OEL - TWA: 221 mg/m3, 50 ppm - STEL: 442 mg/m3, 100 ppm

- Type OEL: EPY\_TLV - TWA: 50 mg/m3 - STEL: 100 mg/m3

- Type OEL: UE - TWA(8h): 221 mg/m3, 50 ppm - STEL: 442 mg/m3, 100 ppm -

Remarques: Skin

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: A4, BEI -

URT and eye irr, CNS impair

éthylbenzène - CAS: 100-41-4

- Type OEL: EPY\_OEL - TWA: 442 mg/m3, 100 ppm - STEL: 884 mg/m3, 200 ppm

- Type OEL: EPY\_TLV-ACGIH - TWA: 87 mg/m3, 20 ppm

- Type OEL: EPY\_TLV - TWA: 100 mg/m3 - STEL: 150 mg/m3



## Fiche de Données de Sécurité

### TEKIVECO 026/N Green

- Type OEL: UE - TWA(8h): 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - STEL: 884 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm -

Remarques: Skin

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: A3, BEI - URT irr, kidney dam (nephropathy), cochlear impair

oxyde de zinc - CAS: 1314-13-2

- Type OEL: EPY\_TLV-ACGIH - TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 10 mg/m<sup>3</sup>

- Type OEL: EPY\_TLV - TWA: 3 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 5 mg/m<sup>3</sup>

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 2 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 10 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: (R) - Metal fume fever

#### Valeurs limites d'exposition DNEL

Hydrocarbures, c9, aromatiques

Travailleur professionnel: 25 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 150 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 11 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 32 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 11 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

xylène - CAS: 1330-20-7

Consommateur: 174 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 108 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 14.8 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1.6 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 189 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 180 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 77 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

éthylbenzène - CAS: 100-41-4

Travailleur professionnel: 77 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 180 06 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

oxyde de zinc - CAS: 1314-13-2

Consommateur: .83 06 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 2.5 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 5 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 83 06 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 83 06 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

#### Valeurs limites d'exposition PNEC

bis(orthophosphate) de trizinc - CAS: 7779-90-0

Cible: Eau douce - valeur: 0.206 mg/l

MIL023/2

Page n. 6 de 14

## Fiche de Données de Sécurité TEKIVECO 026/N Green

- Cible: Eau marine - valeur: 0.061 mg/l
- Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2356 mg/kg
- Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 113 mg/kg
- Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 52 mg/l
- Cible: 09 - valeur: 1068 mg/kg
- xylène - CAS: 1330-20-7
  - Cible: Eau douce - valeur: 0.32 mg/l
  - Cible: Eau marine - valeur: 0.32 mg/l
  - Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 6.58 mg/kg
  - Cible: 10 - valeur: 0.32 mg/l
  - Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.46 mg/kg
  - Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 12.46 mg/kg
- éthylbenzène - CAS: 100-41-4
  - Cible: Eau douce - valeur: 0.1 mg/l
  - Cible: Eau marine - valeur: 0.01 mg/l
  - Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 13.7 mg/kg
  - Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 13.7 mg/kg
  - Cible: 09 - valeur: 2.68 mg/kg
- oxyde de zinc - CAS: 1314-13-2
  - Cible: Eau douce - valeur: 0.0206 mg/l
  - Cible: Eau marine - valeur: 0.0061 mg/l
  - Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 117.8 mg/kg
  - Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 56.5 mg/kg
  - Cible: 09 - valeur: 35.6 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

#### Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

#### Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

#### Protection respiratoire:

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.

#### Risques thermiques :

Aucun

#### Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

#### Contrôles techniques appropriés

Aucun

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	Liquide,DXZH 00057	--	--
Odeur:	01	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH :		--	--
Point de	N.A.	--	--

MIL023/2

Page n. 7 de 14

## Fiche de Données de Sécurité TEKIVECO 026/N Green

fusion/congélation:			
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	150°C	--	--
Point éclair:	40 ° C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	1.25 g/ml	--	--
Hydrosolubilité:	INSOL	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	200°C	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	>20.5 mm <sup>2</sup> /s 40°C	--	--
Propriétés explosives:	No	--	--
Propriétés comburantes:	No	--	--

### 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductivité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).
- 10.2. Stabilité chimique  
Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.
- 10.5. Matières incompatibles  
Eviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

MIL023/2

Page n. 8 de 14

## Fiche de Données de Sécurité

### TEKIVECO 026/N Green

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

TEKIVECO 026/N

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H335

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

jj) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

bis(orthophosphate) de trizinc - CAS: 7779-90-0

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: EPY\_INHALATION EPY\_ > 5.7 - Remarques: Rat

Test: LD50 - Voie: EPY\_ORAL EPY\_ > 5000 - Remarques: Rat - Wistar

xylène - CAS: 1330-20-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: EPY\_DERMAL 4350 - Remarques: Rabbit

Test: LC50 - Voie: EPY\_INHALATION 26 - Remarques: Rat

Test: LD50 - Voie: EPY\_ORAL 3523 - Remarques: Rat

éthylbenzène - CAS: 100-41-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: EPY\_DERMAL 15354 - Remarques: Rabbit

Test: LC50 - Voie: EPY\_INHALATION 17.2 - Remarques: Rat

MIL023/2

Page n. 9 de 14

## Fiche de Données de Sécurité

### TEKIVECO 026/N Green

Test: LD50 - Voie: EPY\_ORAL 3500 - Remarques: Rat

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

##### TEKIVECO 026/N

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2 - H411

bis(orthophosphate) de trizinc - CAS: 7779-90-0

##### a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 0.86 - Remarques: Daphnia magna

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 0.78 - Remarques: Pimephales promelas

oxyde de zinc - CAS: 1314-13-2

##### a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EPY\_BCF EPY\_ > 175

Point final: EPY\_BIO 0

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 1.7 - Durée h: 48h - Remarques: Daphnia magna

Point final: EPY\_IC50 - Espèces: Algues 0.14 - Durée h: 72h

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 1.1 - Durée h: 96h - Remarques: Oncorhynchus mykiss

Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.024

Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.53

Point final: EPY\_SOL 2.9

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

##### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

##### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

##### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

##### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



##### 14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 1263

IATA-UN Number: 1263

IMDG-UN Number: 1263

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: PEINTURES

MIL023/2

Page n. 10 de 14

## Fiche de Données de Sécurité TEKIVECO 026/N Green

IATA-Shipping Name:	PEINTURES
IMDG-Shipping Name:	PEINTURES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
ADR-Class:	3
ADR - Numéro d'identification du danger :	30
IATA-Class:	3
IATA-Label:	3
IMDG-Class:	3
14.4. Groupe d'emballage	
ADR-Packing Group:	III
IATA-Packing group:	III
IMDG-Packing group:	III
14.5. Dangers pour l'environnement	
ADR-Polluant environnemental:	Oui
IMDG-Marine pollutant:	Marine Pollutant
Most important toxic component:	bis(orthophosphate) de trizinc
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
ADR-Subsidiary hazards:	-
ADR-S.P.:	163 367 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	3 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	355
IATA-Subsidiary hazards:	-
IATA-Cargo Aircraft:	366
IATA-S.P.:	A3 A72 A192
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-E , S-E
IMDG-Subsidiary hazards:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category A
IMDG-Segregation:	-
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
N.A.	

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
- Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
- Règlement (UE) 2015/830
- Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
- Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
- Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
- Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
- Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
- Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
- Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
- Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
- Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
- Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
- Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
- Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

MIL023/2

Page n. 11 de 14

## Fiche de Données de Sécurité TEKIVECO 026/N Green

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 28

Restriction 29

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c, E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2

MIL023/2

Page n. 12 de 14

## Fiche de Données de Sécurité TEKIVECO 026/N Green

Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
undefined	3.8/4	
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	4.1/C4	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 4

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

MIL023/2

Page n. 13 de 14

## Fiche de Données de Sécurité

### TEKIVECO 026/N Green

ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.